Séance du 31 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur ARRABIT Bernard, Maire.

Hor ziren / Présents: ANSOLA Gratien - DAGORRET Jean-Baptiste - ERREA Maritxu - ETCHEGARAY Jean-Pierre - LAGOURGUE Joseph-

Ezin etorriak / Absents: BEYRIE Argitxu - ERNAGA Xantxo - ETCHEMENDY Christelle -

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : ERREA Maritxu -

116-002 - Subvention accordée à l'Association des Parents d'élèves de l'école publique

(Nomenclature 7.5- Subventions)

Le Maire informe que le SIVU ERROBI dissous au 31 juillet 2018 octroyait une subvention à l'Association des parents d'élèves du RPI ARROSSA-OSSES une subvention pour participation aux frais des activités extrascolaires.

Suite à la dissolution du SIVU ERROBI, il propose de reconduire cette aide pour les enfants scolarisés à l'école primaire de Saint Martin d'Arrossa.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder, pour 2018, une subvention d'un montant de 400 € à l'Association des parents d'élèves de l'école publique de SAINT MARTIN D'ARROSSA.

117-002 - Aménagement de stationnement Gare de Saint Martin d'Arrossa

(Nomenclature 9.1– autres compétences des communes – aménagement d'un PEM)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Pays-Basque et le Syndicat des Mobilités ont pour objectif une offre de mobilité moderne et performante sur tout le territoire.

Dans cette optique, des programmes d'aménagement de parking « Pôle d'Echanges Multimodal » aux alentours des gares SNCF desservis par la ligne Bayonne-Saint Jean Pied de Port sont à l'étude.

Le coût de ces aménagements seraient pris en charge par le Conseil Régional, le Département, la Communauté d'Agglomération et le syndicat des mobilités, une participation de 10 % resterait à la charge des communes. Un accord de principe est demandé aux communes touchées par ces aménagements.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour l'aménagement d'un « Pôle d'Echanges Multimodal » devant la gare SNCF de SAINT MARTIN D'ARROSSA,
- donne un accord de principe pour la prise en charge des 10 % du programme qui resterait à la charge de la Commune.

117-002 - Programme d'Intérêt Général (PIG) Amélioration de l'Habitat

(Nomenclature 9.1– autres compétences des communes – Amélioration de l'habitat)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'afin d'encourager la rénovation énergétique du parc de logements, lutter contre le mallogement et accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, la communauté d'agglomération lance un dispositif pour l'amélioration de l'Habitat.

Afin de soutenir ce dispositif, il est proposé aux communes volontaires d'intégrer la démarche afin d'optimiser l'effet levier des financements publics à destination des propriétaires du parc privé en mettant l'accent sur les priorités locales.

Après en longuement délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adhérer** au partenariat entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les communes dans le cadre du PIG d'amélioration de l'habitat du Pays Basque,
- FIXE l'accompagnement pris en charge par la commune à 2,50 % de la dépense subventionnée par l'Anah,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Affiché le 05/11/2018

Le Maire : Beñat ARRABIT